

Seite 6
FORUM

OPINION

Quel bilinguisme pour Fribourg?

FRANÇOIS MAURON Rédacteur en chef

C'est le sujet peau de banane par excellence. Après un demi-siècle d'atermoiements, le Conseil d'Etat fribourgeois a présenté au mois de juin un avant-projet de loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme, lequel est mis en consultation jusqu'au 31 octobre. Il fallait une certaine dose de courage – d'aucuns parleront d'inconscience. Car si les demandes pour compléter la législation se font pressantes depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale en 2004, les précédentes tentatives en la matière se sont soldées par autant d'échecs, tant le thème est sensible. Surtout, en rouvrant ce dossier tabou, le gouvernement prend le risque de rallumer la guerre des langues.

Le dessein gouvernemental repose sur une idée simple: laisser les coudées franches aux communes. Ces dernières pourront ainsi aspirer à devenir bilingues, pour autant que la proportion de la population «s'exprimant dans l'autre langue officielle» dépasse les 10%. Pour prétendre au bilinguisme statutaire, il s'agira en outre pour elles d'être voisines d'une autre entité communale dont la langue officielle «correspond à sa propre minorité linguistique». L'Etat a identifié douze communes fribourgeoises répondant à ces critères.

Il faudra attendre la fin de la consultation pour voir quelle forme exacte prendra le projet de loi, qui sera ensuite soumis au Grand Conseil. Néanmoins, alors qu'aucune décision n'a encore été prise, on assiste d'ores et déjà à une querelle entre les anciens et les modernes. La vénérable Communauté romande du pays de Fribourg est ainsi sortie du bois pour dire tout le mal qu'elle pense d'un programme susceptible de nuire aux intérêts des francophones. Une vieille rengaine, qui renvoie aux antagonismes des années 1990.

Il est vrai toutefois que cet avantprojet laisse songeur. Le seuil de 10% est objectivement trop bas pour faire franchir le pas du bilinguisme à une localité – ne serait-ce qu'en raison des coûts importants que cela générerait pour elle. Les communes concernées, en cas de poursuite du processus, deviendraient sans doute le théâtre de fortes tensions, avec, au bout du compte, la probabilité d'un échec en votation populaire. Ce serait un beau gâchis, à l'encontre du but recherché. Aussi le projet semble-t-il taillé avant tout pour la ville de Fribourg, qui ne compte aujourd'hui certes plus que 15% de germanophones, mais qui, par son histoire, est au carrefour des langues.

Avant de vouloir créer d'hypothétiques communes bilingues, le Conseil d'Etat pourrait prendre une mesure beaucoup plus efficace pour améliorer la situation dans ce domaine: favoriser les échanges scolaires entre les deux communautés linguistiques en rendant obligatoire un semestre ou une année d'école dans l'autre langue cantonale. Le canton aiderait à financer ces séjours linguistiques et on pourrait même les ancrer dans la loi. Ce serait une bien meilleure façon de pousser intelligemment les Fribourgeois dans les bras du bilinguisme.

Mieux vaut intensifier les échanges scolaires